



## Lorraine Fribourg PARTENAIRES

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région LYON - Rhône Alpes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble

### 2A DISTRIBUTION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL  
DE 1 000 000 Euros

25 rue Denis Papin  
ZI LES ILES  
38 800 LE PONT-DE-CLAIX

### RAPPORT DU COMMAISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2A DISTRIBUTION, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



Siège social : 6, rue Cure Bourse 38320 EYBENS  
Tél. 04 76 62 94 62 / 04 76 00 70 80 - Fax. 04 76 62 22 49

Mail : [l.fribourg@cabinetfribourg.com](mailto:l.fribourg@cabinetfribourg.com)

EUROL au capital de 236 000€ - RCS 488 091 984 - N° TVA Intracommunautaire : FR 48 488091984

**"SARL 2A DISTRIBUTION"**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**AU CAPITAL DE 1 000 000 Euros**  
**R.C.S. GRENOBLE 411 095 433**  
**25 rue Denis Papin ZI Les Iles**  
**38 800 LE PONT-DE-CLAIX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**  
**ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION**  
**DE LA SOCIETE 2A DISTRIBUTION, SOCIETE**  
**A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 17 octobre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**I – MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Au 31 juillet 2025 les capitaux propres de la société s'élèvent à 2 362 899 euros ;
- Au 31 juillet 2025 le bénéfice est de 270 040 euros ;
- Au 31 juillet 2025 l'actif à court terme est supérieur aux dettes à court terme.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

## **II – MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été signalé et nous n'en avons pas relevé lors de nos contrôles.

Fait à Eybens, le 21 novembre 2025

LE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DE GRENOBLE,

**Lorraine FRIBOURG.**

